

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis		nis	Date d'inspection		
Karine Haché 2019563			Le 18 novembre 2021			
Nom de l'établissement				Numéro de	téléphone	
Halte le Monde des Super Héros				(506) 336-4940		
Adresse						
1295 rue Principale Le Goulet NB E8S 2E9						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste			
Karine Basque		Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		_		ate limite pour re conforme	Date d'attestation de la conformité	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,		24(1)(b)(i) 06	6 déc. 2021		
Commentaires : -Le dossier de l'enfant doit contenir l'information au complet.						
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,		24(1)(b)(iv) 06 dé		déc. 2021		
Commentaires : -On doit retrouver au dossier de chaque enfants l'information complète de 2 personnes à contacter en cas d'urgence. C'est 2 personnes doivent être 2 personnes autres que les parents ou tuteur.						
26(2) L'exploitant d'un établissement agréé exige que le parent ou le tuteur que vise le paragraphe (1) signe une déclaration indiquant qu'il a lu le guide et en a compris la teneur.		26(2)		06 déc. 2021		
Commentaires : On doit retrouver la signature du parent au dossier de l'enfant comme quoi celui-ci a lu et compris le guide du parent de la garderie.						
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré c surface protectrice et est installé selon les instructions du fabric		33(2)	31	mai 2022		
Commentaires: L'exploitante doit s'assurer que l'installation sont conformes aux normes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) ou suivre le guide d'installation du fabricant. Une surface de protection doit être en place pour tous les appareils d'escalades fixes, quelques soit la hauteur. Lorsque la halte scolaire se rends sur un terrain de jeu municipal, le membre du personnel doit à chaque fois s'assurer que l'air de jeux est sécuritaire et interdire aux enfants d'utiliser l'équipement jugé non sécuritaire. Il a été recommander à l'exploitante que les enfants n'utilisent pas les modules de jeux jugés non sécuritaire (structures d'escalades et balançoire,barre de suspension ainsi de suite) jusqu'à ce qu'il y ait une surface de protection. L'exploitante est également avisée de vérifier auprès de son assurance concernant la couverture en cas d'incidents.						

Commentaires généraux					
Ratio respecté lors de mon inspection					
La garderie est tenue de suivre les normes établies par le ministère de la Santé publique et le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance pour la Covid-19.					
Discussion avec l'éducatrice concernant les nouvelles normes de la santé publique, les formulaires de maladies, rapport d'incident ainsi que le parc de jeu exterieur.					
Lors de mon inspection, les enfants jouent des jeux libres et font du diamonds painting					
Rappel que les dossier des enfants doivent être complets en tout temps.					
original signé par Karine Basque	Le 18 novembre 2021				
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date				
original signé par Karine Haché	Le 18 novembre 2021				
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date				